

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 38	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 46	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 16 juin 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Saquet,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette,
	Vandrimare	M. Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, Mme Jourdan.

Pouvoirs : M. Baldari à M. Halot, M. Bézirard à Mme Bachelet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Cahagne, M. Pillet à M. Godebout, M. Ziéliniski à M. Gavelle.

Tourisme et culture : Association Rouen Seine Normande 2028 - Capitale Européenne de la Culture : subvention

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°24/2022 du conseil communautaire en date du 3 mars 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de communes Lyons Andelle à l'association Rouen Seine Normande 2028 - Capitale Européenne de la Culture ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission tourisme et culture en date du 23 mai 2023 ;

L'association a présenté un dossier de candidature venant défendre une idée-force d'Europe des fleuves, axé autour des valeurs de transition, de mobilisation et de réconciliation. Ce projet a été retenu dans le « carré final » aux côtés de Montpellier, Bourges et Clermont-Ferrand.

Un second dossier, venant consolider les éléments présentés lors de la première phase, est en cours de rédaction, associant de nouveau les territoires dans sa rédaction. L'annonce de la ville lauréate interviendra en fin d'année 2023.

Dans la continuité de l'engagement pris et afin de marquer le soutien de l'intercommunalité Lyons Andelle à cette candidature, il est proposé de renouveler la participation financière de la Communauté de communes de 1 000 € pour l'année 2023.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Rouen Seine Normande 2028 – Capitale Européenne de la Culture,
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,
Rue Martin Liesse
27390 CHARLEVAL
Jean-Luc ROMET
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LYONS ANDELLE

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.